Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cotisations rsi fin d'activite année incomplete

Par rodman1949

bonjour
retraité depuis 10 ans je continu a travailler pour completer ma maigre retraite
mon entreprise n'etant plus viable j'ai cessé mon activite au 31 mars 2017
j'ai déja reglé 245 euros de charge du 1er trimestre 2017
le rsi me réclame 699 euros de charges supplementaires pour 2017 alors que je suis déficitaire de 295 euros
dois je saisir le médiateur
merci pour votre réponse
cordialement
schrek denis